

RCS : CUSSET Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00401 Numéro SIREN : 789 898 624 Nom ou dénomination : 3 F

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2021 sous le numéro de dépôt 187

impl/id

3 F
(SARL)

RESTAURATION DE TYPE RAPIDE
28 Route de Chantelle
Les Percièrers
03140 FLEURIEL
BILAN AU : 30/09/2020
N° SIRET : 78989862400042
Code NAF : 5610C

Contrôle conforme

10.

SOMMAIRE

	Pages
- Annexe	6 à 8

Désignation de l'entreprise		3 F		Néant		*			
Adresse de l'entreprise		28 Route de Chantelle		03140 FLEURIEL					
Numéro SIRET *		7 8 9 8 9 8 6 2 4 0 0 0 4 2							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				3 0 0 9 2 0 2 0		3 0 0 9 2 0 1 9			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012					
	Fonds commercial *								
	Autres *	014	11 085	016	11 085				
	Immobilisations corporelles *	028	344 879	030	226 241	118 637		148 734	
	Immobilisations financières * (1)	040	4 413	042		4 413		4 413	
Total I (5)		044	360 377	048	237 326	123 050		153 147	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	7 290	052		7 290		6 737	
	Marchandises *	060	236	062		236		213	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	8 318	066		8 318		8 212	
	Créances (2)	068	1 151	070		1 151			
	Clients et comptes rattachés*								
	Autres * (3)	072	13 486	074		13 486		2 261	
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	106 416	086		106 416		10 094	
	Charges constatées d'avance *	092	2 972	094		2 972		4 140	
	Total II	096	139 868	098		139 868		31 658	
Total général (I+II)		110	500 245	112	237 326	262 918		184 805	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			10 000		10 000		
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126			1 000		1 000		
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			22 578		4 514		
	Report à nouveau	134							
	Résultat de l'exercice	136			23 689		18 065		
	Provisions réglementées	140							
	Total I	142			57 268		33 578		
	Provisions pour risques et charges	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			107 913		84 824		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			29 576		22 270		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	14 652		68 162		44 133		
	Produits constatés d'avance	174							
	Total III	176			205 651		151 227		
	Total général (I + II + III)	180			262 918		184 805		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		23 419		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		4 211		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 3 F

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 2 0 J
Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 9 J
Néant *
1 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210	1 048	1 578
Production vendue	biens	215		214	512 817	451 882
	services *	217		218		
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224	4 341	3 036
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	15 921	669
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	534 128	457 166

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	1 176	1 582
Variation de stock (marchandises) *				236	23	5
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	162 894	145 423
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	553	1 095
Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier 4 360 - immobilier			242	105 595	98 260
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	455	244	1 835	2 059
Rémunérations du personnel *				250	171 107	136 128
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	28 683	18 010
Dotations aux amortissements *				254	34 281	34 274
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	195	247
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	505 189	437 072

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	270	28 939	280		0
Produits exceptionnels	(IV)	290	769	290	3 940	
Charges financières	(V)	294	1 421	294	3 532	
Charges exceptionnelles	(VI)	300	1 381	300	2 439	
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306	3 216	306		

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				312	23 689	314	18 065
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				316			
Provisions non déductibles *				318			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				322			
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	3 216		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				251			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
				999			

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprise nouvelles (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	990		
Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D				Zone de développement prioritaire (44. septiesdecies)	993	641	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		352	26 905	354		
Déficits antérieurs reportables : * 5.462 dont imputés sur le résultat :		356			360	5 463

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

		370	21 443	372		
--	--	-----	--------	-----	--	--

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 F

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	11 085	412		414		416	11 085	11 085	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430	203 613	432		434		436	203 613	203 613	
	Installations, techniques, matériel et outillage industriels	440	73 647	442	568	444		446	74 214	74 214	
	Installations générales, agencements divers	450	62 583	452	1 538	454	1 210	456	62 911	62 911	
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	2 534	472	2 106	474	499	476	4 141	4 141	
Immobilisations financières		480	4 413	482		484		486	4 413	4 413	
TOTAL		490	357 875	492	4 211	494	1 709	496	360 377	360 377	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	11 085	502		504		506	11 085		
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	117 405	522	20 361	524		526	137 766		
	Installations, techniques, matériel et outillage industriels	530	41 621	532	7 351	534		536	48 972		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	32 375	542	6 196	544	1 210	546	37 361		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles	560	2 242	562	372	564	472	566	2 143			
TOTAL		570	204 728	572	34 281	574	1 682	576	237 326		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	PRICE MINISTER - G	PANNEAU PUBLICITA	PANNEAUX PUBLICITA								
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1	499	472	27		27-						
2	790	790									
3	420	420									
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	1 709	580	1 682	582	27	584	27-	586	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583		594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591			
TOTAL					596	27-	585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3 F

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porte lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	5 4 6 3
Déficits imputés	983	5 4 6 3
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 784
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	1 784
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	11 362
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	11 362
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	51 806
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	28 533
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 3 F				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2019		et clos le : 30/09/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	6
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	6
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	513 866
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	513 866
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	269
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	4 341
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	576
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	15 652
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	20 838
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	186 177
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	48 319
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	195
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	234 691
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	300 013
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	300 013
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	513 866	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/10/2019	160	30/09/2020
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 262 918.32 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 513 865.51 Euros et dégageant un bénéfice de 23 689.23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**CONTEXTE DE L'ARRETE DES COMPTES**

LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19 S'EST AGGRAVEE EN MARS 2019 ET A CONTRAINT LA FRANCE ET DE NOMBREUX AUTRES PAYS EN EUROPE ET DANS LE MONDE A PRENDRE DES MESURES DE CONFINEMENT DE LA POPULATION, DE RESTRICTIONS DES ACTIVITES NON ESSENTIELLES ET DE LIMITATIONS DES ECHANGES, TOUJOURS EN VIGUEUR A LA DATE D'ARRETES DES COMPTES. CES CIRCONSTANCES ENTRAINENT UNE FORTE BAISSSE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE GLOBALE ET DES ENTREPRISES.

PARALLELEMENT LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET LES INSTITUTIONS BANCAIRES ONT MIS EN OUVRE DES MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE ET AUX ENTREPRISES, NOTAMMENT DES DELAIS DE PAIEMENT D'ECHEANCES FISCALES ET SOCIALES, LE REPORT D'ECHEANCES BANCAIRES, UNE AUGMENTATION DE L'INDEMNISATION DU CHOMAGE PARTIEL ET LA POSSIBILITE D'OBTENIR DES CREDITS BANCAIRES GARANTIS PAR L'ETAT.

EFFETS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

LA CRISE SANITAIRE N'A PAS EU D'IMPACT SUR L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE ET NE DEVRAIT PAS AVOIR DE CONSEQUENCE SUR LE PROCHAIN EXERCICE SI LE CONTEXTE RESTE LE MEME QU'AUJOURD'HUI.

LA SOCIETE A BENEFICIE D'UN PGE A HAUTEUR DE 50 000 € ET DE PRISE EN CHARGE DU CHOMAGE PARTIEL PAR L'ETAT ET D'EXONERATION ET REDUCTION DES COTISATIONS URSSAF

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des amortissements

Pour les immobilisations non décomposables à l'origine et par mesure de simplification, les amortissements sont calculés suivant les durées d'usage sans rechercher la durée réelle d'utilisation.

Dans le cas d'immobilisations décomposables, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue et compte tenu d'une éventuelle valeur résiduelle. Dans ce cas, un amortissement dérogatoire fiscal pourra être comptabilisé.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Frais d'établissement	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu sauf écart significatif.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	10 665
Total	10 665

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	363
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 923
Dettes fiscales et sociales	19 584
Autres dettes	43
Total	27 914

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 972
Total	2 972



implid

Siège Social : Z.I. 12 route de Coubon
43700 BRIVES-CHARENSAC
Tel. 04 71 05 38 70

SA au capital de 9 404 171 €
RCS Le Puy en Velay
SIREN : 587 350 273 - APE : 6920Z

Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'Ordre de la région
d'Auvergne et Rhône-Alpes.

implid.com

3 F
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 10 000 €
SIÈGE SOCIAL : 28 ROUTE DE CHANTELLE LES PERCIÈRES
03140 FLEURIEL
789 898 624 RCS CUSSET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 DECEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
30 septembre 2020

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à **23 689,23 €** de la manière suivante :

- Au compte « **Autres Réserves** » qui s'élève ainsi à46 267,54 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 décembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

